



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2020
(OR. en)

11008/20
ADD 1
LIMITE
PV CONS 22

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires générales)
22 septembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

Page

Activités non législatives

4.	Préparation du Conseil européen extraordinaire des 24 et 25 septembre 2020: conclusions.....	3
5.	Relations entre l'UE et le Royaume-Uni	3
7.	Covid-19 - coordination de l'UE.....	3
8.	État de droit en Pologne / Article 7, paragraphe 1, du TUE (proposition motivée)	3
9.	Valeurs de l'Union en Hongrie / Article 7, paragraphe 1, du TUE (proposition motivée).....	3
10.	Divers.....	3

Activités non législatives

4. **Préparation du Conseil européen extraordinaire des 24 et 25 septembre 2020: conclusions** 10508/20
Échange de vues

Le Conseil a examiné le projet de conclusions de la prochaine réunion du Conseil européen des 24 et 25 septembre 2020.

5. **Négociations entre l'UE et le Royaume-Uni**
État d'avancement

Le Conseil a pris note de l'état d'avancement des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni et a procédé à un échange de vues sur cette question.

7. **Covid-19 - coordination de l'UE** 10787/1/20 REV 1
Échange de vues

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la base du rapport de situation établi par la présidence.

8. **État de droit en Pologne / Article 7, paragraphe 1, du TUE (proposition motivée)**
État d'avancement

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission.

9. **Valeurs de l'Union en Hongrie / Article 7, paragraphe 1, du TUE (proposition motivée)**
État d'avancement

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission.

10. **Divers**

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence concernant la conférence sur l'avenir de l'Europe.